

# CHARTRE « QUE FAIRE ? »

## 1. NOTRE PROJET

« *Que Faire ?* » ni une amicale d'anciens, ni un nouveau laboratoire d'idées académiques. Sa volonté est de s'inscrire dans l'action. Son ambition est de formuler des propositions nourries de l'expérience concrète de ses membres dans les entreprises, les administrations et les organisations non gouvernementales, sans concessions, voire impertinentes (ce qui est souvent le signe d'une grande pertinence), pour aider nos décideurs, au Gouvernement comme au Parlement, qui sont confrontés à de nombreux défis.

La vocation de « *Que Faire ?* » est d'être un centre de propositions concrètes, un « *Ready-to-act Tank* ».

## 2. NOS MODES D'ACTION

Les contributions de « *Que Faire ?* » doivent se caractériser par leur caractère opérationnel et fondé sur l'expertise personnelle des membres.

Elles doivent aussi être marquées par

- Leur cohérence
- Leur pertinence
- L'absence de tabou.

Elles feront l'objet de publications dans la presse et les réseaux sociaux, sous la double signature des auteurs et de « *Que Faire ?* »<sup>1</sup>, sauf pour les rédacteurs qui préféreraient demeurer anonymes, notamment en raison des fonctions qu'ils exercent dans leur entreprise ou leur organisation. Elles seront transmises aux décideurs, officiellement ou via les contacts personnels des membres de « *Que Faire ?* » et feront l'objet d'un suivi.

Dans son action, « *Que Faire ?* » demeurera ouvert aux synergies avec d'autres groupes ou associations ayant un objet similaire ou proposant des initiatives convergentes. Ces synergies n'impliqueront aucune renonciation aux objectifs spécifiques de « *Que Faire ?* », ni à ceux des partenaires.

## 3. NOS REGLES DE GOUVERNANCE :

Chaque membre de « *Que Faire ?* » conserve sa complète liberté de parole et d'action politique ou associative.

Toutefois, seules pourront être publiées ou relayées sous la référence « *Que Faire ?* » les contributions qui auront été communiquées aux membres du groupe et qui n'auront pas soulevé d'objections, quant à leur pertinence ou à leur rationalité, dans les 48 heures suivant leur diffusion, ou qui auront été approuvées par le Comité de relecture mentionné ci-après.

En cas de divergence de vues au sein du groupe, un Comité de relecture spécifique, composé de trois membres au plus, sera désigné par le Conseil d'administration pour valider ou invalider la ou les propositions en question ou demander les modifications qui lui paraîtraient appropriées, quant à la forme ou au fond des propositions formulées. Les membres de « *Que Faire ?* » acceptent de s'en remettre à la décision de ce comité de relecture. Ils restent néanmoins libres de publier, sans aucune référence à « *Que Faire* », ni à leur appartenance à l'association, les contributions qui n'auraient pas fait l'objet d'une approbation.

---

<sup>1</sup> Signature du groupe : « *Que Faire ? rassemble d'anciens membres de cabinets ministériels, de droite, de gauche ou du centre, ainsi que des dirigeants du secteur privé ou public, désireux de réformer la France* ».